



SAINT-VALENTIN

AVIS PUBLIC

DEPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2021 - 2022 - 2023

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe :

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Valentin, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2021 - 2022 - 2023, a été déposé à mon bureau le 2 novembre 2020, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, aux heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée **avant** le 1^{er} mai 2020;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:
M.R.C. du Haut-Richelieu
380, 4^e Avenue
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2X 1W9
- Être fait sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminé par le règlement #250 de la M.R.C. du Haut-Richelieu et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Valentin, ce 2 novembre 2020.

Brigitte Garceau
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe